

7 Juin 1962

N O T E

concernant l'utilisation de l'indication
de volume type "V.U. - mètre "

Cette note annule les notes précédentes et en particulier la note
SX.51.218.

I.- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU VU METRE

- l'instrument utilisé par la R.T.F. est conforme à la spécification technique SE 5/0/14 (janvier 1954)
 - les caractéristiques balistiques, la loi de redressement de l'instrument et son échelle, l'impédance interne, la précision de l'instrument et sa fidélité sont rigoureusement fixés par la spécification visée ci-dessus.
 - l'appareil, sur tous nos équipements, est branché sur les départs "ligne" et sur les sorties de chaînes fixes ou portables. Il est branché aux points dits "niveau + 12 db (v)" d'impédance inférieure ou égale à 600 ohms, en fait inférieure à 10 Ohms.
 - la résistance série de 3.600 Ohms est généralement incorporée dans l'instrument. Dans tous les cas, l'impédance de dérivation est de 7.500 Ohms.
 - la R.T.F. ne fait pas usage de l'atténuateur 600 Ohms ou 3.990 Ohms prévus dans les équipements américains afin d'éviter au maximum les erreurs de lecture de niveau. La sensibilité de l'appareil est ainsi rendue fixe.
 - le VU mètre ne sert pas aux mesures des circuits, mais :
 - 1°) aux mesures de niveau d'alignement (émetteurs, enregistrement,..)
 - 2°) au contrôle de la modulation.
- Les valeurs lues exprimées en V.U. (1) doivent être considérées comme des mesures de "signaux d'Exploitation".

..//..

(1) Volume Units : Unités de Volume sonore.

II. CONSIGNES D'EXPLOITATION CONCERNANT L'EMPLOI DU VU-METRE

Les consignes données actuellement aux Chefs d'équipe son et Opérateurs télévision concernant le contrôle de la modulation par la VU-mètre peuvent être résumées comme suit :

1 - Règles générales :

- a) aucune pointe ne doit amener l'aiguille de l'instrument au-delà de la limite + 3 VU (1)
- b) tout niveau dépassant 0 VU doit être considéré comme dangereux du point de vue distorsion des circuits (PTT en particulier) et occasionne le déclenchement des limiteurs d'émetteurs.
- c) plus de 10 pointes par minute dépassant le niveau 0 VU sont l'indice d'un réglage anormal de la chaîne de transmission.
- d) les pointes de niveau excédant 0 VU sont susceptibles d'être limitées ou écrêtées et sont toujours affectées de distorsion à l'arrivée chez l'auditeur.
- e) la compression automatique de la dynamique est un autre problème et demande l'envoi d'un niveau correct au départ des studios ou des machines de lecture et ne doit se faire si nécessaire qu'à l'échelon "émetteurs".

2 - Recommandations particulières applicables à la Télévision :

a) Emissions d'informations :

La modulation doit tenir entre pointes à 0 VU et pointes à - 6 VU suivant la nature du commentaire. Les enchainements seront faits à niveaux VU mètres égaux.

On limitera dans toute la mesure du possible les "attaques" des commentateurs.

b) Commentaires de films, interviews :

Aucune pointe ne doit être tolérée au-delà de 0 VU. Les pointes oscilleront entre 0 et - 8VU suivant la nature de la production. Il ne doit pas être perdu de vue que les effets de "confidences" doivent être obtenus plus par le réglage de la présence au micro que par le réglage du niveau comme dans le cas des émissions dramatiques.

c) Reportages sportifs :

Pointes minima à - 6 VU. C'est le seul cas où l'on puisse tolérer des pointes atteignant + 2 ou + 3 VU.

d) Emissions dramatiques :

Pointes comprises entre 0 et - 10 VU suivant la nature du texte.

../..

Commentaires légèrement en dessous du niveau moyen du texte principal.

e) Emissions musicales classiques - opéra-lyrique -

Pointes maximum à 0 V.U.; les pianissimés doivent provoquer tout juste le décollement de l'aiguille de l'instrument soit une dynamique crêtes maximum - crêtes minimum de l'ordre de 30 à 35 db dans les cadres extrêmes. Les pianis prolongés doivent être "montés" et la transition dynamique assurée par les méthodes appropriées de prise de son (cf.cours).

La dynamique "parole" des émissions lyriques ne doit pas dépasser celle des émissions dramatiques sur le texte parlé et être alignée sur les niveaux supérieurs.

f) Emissions de musique d'orgue et de chœurs :

Cette matière sonore étant particulièrement susceptible d'être déformée ne devra jamais donner de pointes au-delà de - 2 V.U.

g) Emissions de musique légère et de genre :

Niveau maximum d'envoi 0 V.U. Minima de l'ordre de - 15 V.U.

h) Emissions de jazz :

Pointes à 0 V.U. Minima vers - 6 V.U. La dynamique doit toujours être fortement comprimée.

i) Chansons - variétés :

La dynamique doit être réglée de 0 V.U. valeur supérieure à - 8 V.U. valeur minimum des crêtes sauf cas particuliers toujours possibles dans ce domaine.

j) parole sur fond musical :

Le niveau de parole doit en général être supérieur de 6 V.U. au niveau du fond musical qui peut être monté de 2 à 3 V.U. dans les intervalles du texte parlé. Le niveau maximum du mélange peut osciller entre 0 et - 6 V.U. en fonction du texte.

k) Indicatifs:

Les indicatifs, sauf cas très rares, doivent être diffusés à un niveau de pointe de l'ordre de - 3 V.U.

Leur caractère généralement bruyant ou très bruyant compense l'effet de cette baisse du niveau électrique.

l) enchaînements:

Aucun écart de niveau ne doit être toléré entre enchaînement d'émissions de même nature.

Des écarts maximum de 2 à 3 V.U. peuvent être admis entre crêtes de textes parlés de fin et de début de programmes enchaînés de natures différentes.

m) Rapports son-image :

Il est rappelé, en règle générale, que la coïncidence plan image - plan son ne doit pas être appliquée automatiquement mais seulement légèrement soulignée par des effets de niveau soit des écarts de 2 à 4 VU (cf. cours de prise de son)

n) alignement :

Au niveau + 2 VU à 1.000 Hz (+ 6 db v)

III.- REMARQUES SUR L'EMPLOI DES INDICATEURS DE NIVEAU DE VOLUME SONORE

Conditions :

Ces appareils doivent répondre aux conditions suivantes :

- a) indication fidèle du niveau électrique en régime dynamique quel que soit le point d'utilisation géographique, le mode de transmission ou le retard de transmission.
- b) indication fidèle des impressions subjectives d'écoute quelle que soit la nature de la production et dans les mêmes conditions qu'en a).
- c) indications immédiatement et aisément lisibles par l'utilisateur sans risque d'erreur, ni manoeuvres particulières.
- d) appareils peu coûteux parce qu'installés à un très grand nombre d'exemplaires.
- e) appareil léger, incorporable dans tout matériel portable, raccordable sans perturbations sur les lignes.

Commentaires :

Les conditions énumérées ci-dessus sont parfois peu compatibles. Le VU mètre répond aux conditions c - d - e. Les points a et b nécessitent quelques commentaires.

1°) Point a :

En dehors de l'oscilloscope, il n'existe pas d'appareil donnant une indication fidèle du niveau électrique de modulation.

Les voltmètres dits "de crête" ou à court temps d'intégration donnent une image approchée de la valeur de crête des signaux avec une erreur variant de 1 à 4 ou 5 db suivant leur temps d'intégration. Le temps de retour de ces instruments est toujours long (supérieur ou égal à une seconde) et masque l'allure de la modulation durant une partie de ce temps de retour.

../..

Exemple : un signal composé uniquement de pointes brèves successives se traduit au voltmètre de crête par l'aspect d'une modulation de fort niveau alors que l'énergie transmise reste faible.

Le niveau de "crête" indiqué par le voltmètre de crête n'a pas de rapport avec l'énergie effective transmise par la modulation.

2°) Point b :

Pour que l'appareil de mesure donne une indication fidèle des impressions subjectives d'un programme, il faut qu'il donne une indication de l'énergie contenue dans ce programme donc qu'il intègre pendant un certain temps les niveaux électriques transmis.

Le V.U. mètre représente un bon compromis de ces problèmes.

3°) Le niveau subjectif d'un programme est représenté surtout par son énergie moyenne et n'a pas de rapport défini avec son niveau de crête, à moins d'être étudié statistiquement sur une très longue période.

Au cours de la propagation d'un programme sur des câbles, l'énergie moyenne du programme est conservée lorsque l'alignement du circuit est correct et la bande passante suffisamment large pour le programme en question.

Par contre, le niveau et la position des crêtes des signaux sont modifiés par suite des rotations de phase inhérentes au mode de transmission et inévitables dans l'état actuel de la technique.

Statistiquement, le niveau des crêtes est diminué au cours de la transmission sur câbles.

L'examen du voltmètre de crête de la tension à l'arrivée du programme donnera une observation différente de celle que ce même voltmètre donne au départ, bien qu'en régime sinusoïdal les observations soient les mêmes.

Ce phénomène se fait sentir dès que les longueurs de circuit dépassent 200 Kms environ et peut atteindre 4 à 6 db sur 1.000 Kms lorsqu'il s'agit de circuits classiques à deux fils.

Le V.U. mètre par contre est exempt de ces défauts.

4°) Pour des raisons analogues, l'indicateur de volume de modulation doit donner une indication indépendante de la symétrie du signal.

C'est le cas du VU-mètre. Ce n'est pas le cas de certains voltmètres de crête sur lesquels on constate des écarts de 1 à 2 db suivant le "sens" de branchement sur le circuit.

../..

5°) Pour ces raisons, la R.T.F. a choisi le VU-mètre comme instrument de mesure de la modulation compte tenu de la longueur considérable du réseau de câbles mis en oeuvre et de l'importance de certaines liaisons occasionnelles dans les programmes.

Choix des niveaux de travail du VU-mètre :

En régime permanent sinusoïdal, l'instrument indique 0 VU lorsqu'un niveau de + 4 db (v) est présent à ses bornes.

En régime de modulation et lorsque l'instrument indique 0 VU, la R.T.F. a admis après de nombreux essais que la tension de crête moyenne était de + 12 db(v) aux bornes de l'instrument.

(La tension de crête effective étant comprise entre + 8 et + 16 db (v) dans les cas extrêmes).

La valeur de + 12 db (v) représente le niveau nominal d'envoi sur lignes en régime dynamique.

L'écart entre ces deux valeurs, soit 8 db, représente le "retard moyen" du VU-mètre.

La valeur de + 6 db (v), soit + 2 VU, représente le niveau d'alignement soit 50% d'utilisation des émetteurs et appareils d'enregistrement.

Cette valeur a été choisie par accord international dans le cadre de l'U.E.R.

Il résulte de ce choix qu'il est inutile d'adjoindre au VU-mètre un atténuateur de mesures.

On doit habituer les opérateurs de prise de son et chefs d'équipe son à penser en VU ou en pour cent de la modulation et non en décibels.

Remarques et objections relatives à l'emploi du VU-mètre :

1°) Echelle de l'instrument :

On a objecté que l'échelle du VU-mètre étant approximativement linéaire par rapport aux tensions ne donne pas d'indications correspondant à l'échelle des sensibilités de l'oreille.

L'expérience indique que les échelle logarithmiques sont peu favorables au contrôle précis des niveaux avoisinant le 100% de modulation des émetteurs.

La partie la plus intéressante sur le plan transmission de l'échelle des niveaux est comprise entre - 15 et 0 VU environ. C'est celle dans laquelle on "travaille" le plus.

Les échelles logarithmiques conduisent à des niveaux moyens plus irréguliers qu'une échelle dilatée dans la zone utile -15 - 0 VU.

Les niveaux moyens fournis par les preneurs de son sont plus irréguliers avec le VU-mètre qu'avec un instrument à échelle logarithmique.

Cependant, il est certain que les niveaux faibles rencontrés dans les productions musicales sont mal indiqués par le VU-mètre.

On doit malgré tout admettre que le contrôle du niveau des productions musicales symphoniques par exemple est surtout une question d'appréciation artistique du preneur se don et que de toutes façons les niveaux moyens et maxima sont indiqués par l'instrument.

L'expérience indique que les prises de son effectuées à l'aide du volt-mètre de crête sont généralement sous modulées.

2°) Distorsion apportée par le branchement du VU-mètre :

Cette distorsion est négligeable dans les conditions d'utilisation de R.T.F.

Le tableau ci-dessous indique des chiffres relevés sur des instruments branchés successivement en parallèle sur un générateur de 600 Ohms fermé sur 600 Ohms, soit 300 Ohms d'impédance de source, donnent le niveau + 4 db à 1.000 Hz.

<u>Nbre de VU-mètres en parallèle</u>	<u>Distorsion en %</u>
source seule	0,05
1 V.U.-mètre	0,16
2	0,3
3	0,43
4	0,54
5	0,65
6	0,76
7	0,83

L'impédance de source des appareils R.T.F. débitant sur ligne inférieure ou égale à 10 Ohms (1), la distorsion mesurée ci-dessus est divisée par le rapport 300/10 environ, soit 30 fois plus faible environ.

3°) Crêtes effectives des signaux contrôlés à l'aide du VU-mètre :

L'expérience montre que les crêtes d'un signal contrôlé au VU-mètre R.T.F. ne dépassent pas le niveau + 16 db, soit 14 db de plus que le niveau nominal de départ.

L'ensemble des équipements de ligne R.T.F. admet des signaux jusqu'à la limite + 22 db (v).

..//..

L'entrée des émetteurs est protégée par des limiteurs ou ecrêteurs de sorte que l'incidence des quelques crêtes dépassant la valeur indiquée par l'instrument est négligeable.

L'opinion de la R.T.F. est que l'auditeur est beaucoup plus sensible à la valeur moyenne du programme transmis qu'aux crêtes instantanées de ce programme sous réserve que le nombre de crêtes par unité de temps provoquant une limitation ou une distorsion de l'émission soit suffisamment faible (inférieure à 10 par minute par exemple).

Le VU-mètre semble particulièrement bien adapté à ces conditions.

Le Chef de la Section Son

J. REMOUIT

(1) Certaines anciennes valises de reportage ont encore une impédance de source de sortie de 200 Ohms environ. Ce matériel est en cours de remplacement.